



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 26A0014

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	19	09/04/2026	15/04/2026

Séance du mercredi 15 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le mercredi 15 avril à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.

Madame GLAD Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., BOURRIE D., GUYOT R., DAUVERGNE M., RICHARD Y., BORNET B., WERKEYN M., SERAFINO J-C.

Présentes : BERENGER C., GLAD G., BRES V., MARTIN B.

Absent(e)s : Mme LOUBET N. donne pouvoir à Mme BRES V.
excusé(e)s : Mme ALLEMAND L. donne pouvoir à M. OMBRAS S.
Mme TOURNIER A-L. Donne pouvoir à Mme GLAD G.
Mme CHAPTAL C. donne pouvoir à Mme BERENGER C.
Mme LAROPPE C. donne pouvoir à M. DAUVERGNE M.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

FINANCES LOCALES
FONGIBILITÉ DES CRÉDITS AU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2322-1 DU CGCT

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT

Vu l'adoption au 01/01/2023 de la nomenclature M57

Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2026

Considérant que le poste « dépenses imprévues 020-022 » n'apparaît plus dans la nomenclature M57

Considérant que le montant des dépenses imprévues de chaque section ne doit pas dépasser 7,5 % du montant des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement, de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans les limites suivantes :

- FONCTIONNEMENT 7,5 %
- INVESTISSEMENT 7,5 %

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire de Vézénobres

Sébastien OMBRAS



